

Direction Départementale des Territoires du Loiret

SUADT / Service Urbanisme, Aménagement
et Développement du Territoire

SHRU / Service Habitat et Rénovation Urbaine

SLRT / Service Loire, Risques, Transports

SADR / Service Agriculture et Développement Rural

SEEF / Service Eau, Environnement et Forêt

 www.loiret.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Loiret - 131 rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 52 46 46 - Courriel : ddt-loiret@loiret.gouv.fr

Site de Montargis - 25, rue Jean-Jaurès - 45200 Montargis
Tél. : 02 38 28 30 40 - Courriel : ddt-uta-montargis@loiret.gouv.fr

Conception, réalisation, impression : DDT 45 - Avril 2023



2023-2024

Direction Départementale des Territoires





L'année 2023 aura été une année riche de sujets à forts enjeux portés par les équipes de la DDT : finalisation de la préparation du transfert des digues aux EPCI gemapiens, nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune, déploiement de la loi d'accélération des énergies renouvelables, préparation de l'avenant à la convention de rénovation urbaine de la métropole orléanaise, accompagnement des acteurs du territoire sur les questions de partage de la ressource en eau et de sobriété des usages.

2024 démarre dans un contexte de crise agricole qui mobilise les services de la DDT pour être au plus près des attentes des exploitants et déployer les différents dispositifs d'aide. L'année 2024 sera celle de la territorialisation de la planification écologique. À partir de diagnostics partagés du territoire et de la détermination d'actions à renforcer, une feuille de route régionale sera élaborée. L'ensemble des services seront invités à contribuer aux réflexions, qui traiteront notamment de l'agriculture, du bâtiment résidentiel et tertiaire, de l'énergie, du transport, mais aussi de la préservation de la biodiversité et de la gestion des ressources.

► Je vous souhaite une bonne lecture de cette rétrospective 2023 et des grands chantiers 2024.

Christophe Huss

Les missions de la DDT :

- mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durable des territoires urbains et ruraux et en assurer la promotion ;
- décliner les politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction, de transports et de sécurité routière ;
- participer à la protection des personnes via la prise en compte des risques naturels, des nuisances et des pollutions ;
- veiller à la gestion et la protection de la faune et de la flore sauvages, des eaux et des espaces naturels, forestiers et ruraux ainsi que la chasse et la pêche.

La DDT en quelques chiffres :

► 146 agents issus de chacun des 3 ministères commanditaires : en charge de l'Écologie et du Logement, de l'Agriculture, de l'Intérieur

► 5 services métiers

► Le SGCD* pour les missions liées aux fonctions supports

* (Secrétariat Général Commun Départemental)

► 1 siège à la cité administrative de Coligny à Orléans

► 1 antenne à Montargis

► 2 centres d'exploitation (Gien et Orléans) pour la gestion du domaine public fluvial de la Loire

► 3 centres d'examen du permis de conduire (Fleury-les-Aubrais, Olivet et Gien)

Crédit photo : Laurent Mignaux / Terra

Eau, environnement, forêt



Le SEEF est chargé de :

- l'animation de la politique de l'eau et de la biodiversité au travers de la **Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)** réunissant les principaux services de l'État et établissements publics compétents.
- La délivrance et le contrôle des autorisations administratives liées à la protection de l'eau de la nature.
- L'accompagnement de démarches territoriales pour **résorber les pollutions diffuses** et veiller à l'**équilibre quantitatif** des ressources en eau.
- Veiller à une gestion partagée et équilibrée des milieux naturels, forestiers et à l'**équilibre agro-sylvo-cynégétique**.

Faits marquants 2023

- Prise de 14 arrêtés de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse.
- Instruction de près de 100 dossiers loi sur l'eau.
- Régularisation de 7 systèmes d'endiguement de la Loire, de classe C, protégeant 22 communes et 6700 habitants en prévision du transfert de compétence fin janvier 2024.
- Création de la sous-commission feux de forêt pour coordonner la prévention du risque d'incendie croissant dans le Loiret.
- 41 battues administratives conduites par la louveterie pour réguler les populations de sangliers.
- Finalisation et formalisation du Plan d'action opérationnel territorialisé déclinant les SDAGE.
- Préfiguration de la création d'une réserve naturelle sur les méandres de la Loire à Guilly.

→ Focus 2024

- **Travail multi-partenaires sur la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique dans un contexte de sécheresse.**
- **Poursuivre les étapes de préfiguration d'une réserve naturelle sur les méandres de Guilly.**
- **Lancement du plan interdépartemental Sologne contre les incendies de forêt.**
- **Poursuite de l'inventaire et mise à jour des règlements d'eau des canaux et barrages de Voies navigables de France dans le Loiret.**
- **Poursuite de l'appui aux collectivités sur la protection de leurs ressources en eau contre les pollutions diffuses.**
- **Arrêter le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.**

Agriculture et développement rural



Le SADR est chargé de mettre en œuvre les politiques agricoles nationales et européennes.

- Gérer les aides aux exploitations agricoles :

- les aides directes de la PAC ;
- les aides conjoncturelles mises en place en cas de crise ou d'aléa ;
- les aides d'État en faveur de l'investissement en agriculture ;

- Coordonner la mise en œuvre des contrôles en exploitations agricoles concernant les règles de la PAC.

- Délivrer les autorisations d'exploiter des parcelles agricoles.

- Contribuer au développement de l'agro-écologie.

Faits marquants 2023

- Mise en œuvre de la nouvelle PAC, avec le versement de l'acompte (mi-octobre) et du solde (fin décembre) des aides PAC à 95 % des exploitations (pour un total de 69,1 millions €).
- Aides conjoncturelles : 573 000 € de soutien exceptionnel pour les exploitations en agriculture biologique, 207 000 € d'acompte d'indemnisation versés aux éleveurs de volailles impactés économiquement par la grippe aviaire.
- Instruction de 239 demandes d'aide à l'investissement pour des matériels permettant des économies en eau d'irrigation.
- 68 personnes formées au rôle de « sentinelles », pour repérer-conseiller-accompagner les exploitants agricoles en situation de mal-être.

→ Focus 2024

- Mettre en œuvre les dispositifs déployés dans le cadre de crise agricole.
- Mettre à jour le Registre Parcellaire Graphique (RPG) utilisé pour les télédéclarations PAC.
- Gérer les dispositifs d'indemnisation des pertes liées à l'épizootie de grippe aviaire de 2022-2023.
- Accompagner l'implantation de haies via le « PACTE Haies ».
- Poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'agro-écologie et du développement des énergies renouvelables, et notamment des « projets agrivoltaïques ».

p6

Urbanisme, aménagement et développement du territoire



Le SUADT est chargé de promouvoir un développement durable et équilibré du territoire.

- Accompagner la territorialisation de la planification écologique, l'adaptation au changement climatique et le développement des énergies renouvelables.

- Animer la politique de revitalisation des territoires notamment dans le cadre de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

- Apporter un appui à l'élaboration des documents d'urbanisme en cohérence avec l'objectif de zéro artificialisation nette.

- Instruire des autorisations d'urbanisme et la taxe d'aménagement, appuyer les collectivités, assurer la supervision de la police de l'urbanisme.

- Éclairer les acteurs par la connaissance et la prospective territoriales.

Faits marquants 2023

- Accompagnement de la planification territoriale des énergies renouvelables en application de la loi d'accélération des EnR.
- Sensibilisation des acteurs aux enjeux climatiques.
- Nouvelle phase du programme Action Cœur de Ville prolongé jusqu'en 2026 et lancement du programme Villages d'avenir.
- Mise en œuvre du Fonds Vert.
- Généralisation de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

→ Focus 2024

- Accompagner la territorialisation de la planification écologique.
- Accompagner la planification territoriale des EnR à travers l'établissement d'une carte départementale des zones d'accélération.
- Porter les enjeux de limitation de la consommation d'espace et de l'artificialisation et accompagner la mise en œuvre du ZAN et la déclinaison du SRADDET.
- Déployer le programme Villages d'Avenir.
- Accompagner les collectivités dans le transfert des missions publicité/enseignes.
- Finaliser le traitement du stock de dossier de fiscalité de l'urbanisme.
- Accompagner le développement d'offres de mobilité durables et adaptées aux territoires.

p3

Habitat et rénovation urbaine



Le SHRU est chargé de **mettre en œuvre les politiques de l'État** en matière de logement avec l'ensemble des acteurs concernés. Il assure les missions de l'Anah* et de l'ANRU* dans le Loiret.

- Participer aux actions en faveur de la **mixité sociale** dans l'habitat et de l'amélioration de l'**habitat privé** (rénovation énergétique et adaptation à la perte d'autonomie).
- Accompagner les collectivités porteuses de projets de **renouvellement urbain** et participer au suivi de l'activité des organismes HLM.
- Intervenir dans les domaines du **bâtiment durable**, de l'**accessibilité** et de la lutte contre l'**habitat Indigne**.
- Œuvrer pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

*Anah : L'Agence nationale de l'habitat | *ANRU : L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Faits marquants 2023

- Engagement opérationnel de 42 M€ en cumulé depuis 2019 sur les 4 quartiers concernés : Les Montoires à Gien, Les Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle, la Source et l'Argonne à Orléans.
- Démolition de la T17 à Orléans la Source.
- Émergence de 13 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- Adoption avec le Département du 3^e schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- Mise en œuvre opérationnelle d'Histologe pour lutter plus efficacement contre l'Habitat Indigne.

Focus 2024

- Poursuivre l'accompagnement des territoires en OPAH et dans les dispositifs PVD et ACV.
- Mettre en œuvre l'ensemble des nouvelles aides de l'Anah Ma Prime Rénov', Ma Prime Adapt pour le maintien à domicile.
- Suivre les contrats de mixité sociale pour les 6 communes signataires en rattrapage vis-à-vis de la loi SRU.
- Participer à la construction des nouveaux contrats de ville 2024-2030.
- Mettre en œuvre le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- Préparer le PDLHI 2025-2027.

p4

Loire, risques, transports



Le SLRT est chargé de mettre en œuvre les **politiques de prévention des risques naturels**.

- Gérer le domaine public fluvial de la Loire, entretenir le lit de la Loire et assurer la police de la navigation.
- Apporter une assistance technique à la préfète pour la **gestion de crise** (neige, inondation, sites industriels, etc.).
- Analyser l'**accidentalité routière**, assurer le déploiement des radars de contrôle et mettre en œuvre la réglementation relative à la sécurité des transports, aux dérogations de circulation et aux routes dites à grande circulation.
- Organiser les **examens du permis de conduire** et le suivi des professions réglementées (taxis, VTC).

Faits marquants 2023

- Actualisation de l'étude de dangers et engagement des derniers travaux du programme global de fiabilisation du système d'endiguement du val d'Orléans.
- Poursuite de l'accompagnement des EPCI à fiscalité propre et de l'Établissement Public Loire pour le transfert de gestion des digues domaniales de Loire en janvier 2024.
- Contribution à l'actualisation du plan ORSEC – Inondation Loire.
- Approbation du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la vallée du Loing – Loing aval.
- Accompagnement des communes dans le déploiement de la base de données nationale sur les autorisations de stationnement des taxis (MesADS).
- Élaboration d'un projet de plan préfectoral de gestion du trafic dans le Loiret en cas de crise routière (neige, verglas).

→ Focus 2024

- Appui à la préfecture pour la réalisation d'un exercice départemental de gestion de crise en cas de crue de la Loire.
- Poursuite de la révision des PPRI de la Loire sur les vals de Gien et de Briare.
- Accompagnement des collectivités dans le montage des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin du Loing et des vals de l'Orléanais.
- Mise en œuvre de la feuille de route départementale en matière de sécurité des passages à niveau.
- Instruction des demandes de renouvellement d'adhésion au label ministériel « Qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

p5